

GAL Cœur des Hauts-de-France et Lien social

Résumé de la fiche-action n° 7 « Renforcement du lien social et des services pour assurer le bien-être de tous », de la sélection des projets & points de vigilance

Fiche-action complète disponible sur simple demande auprès de la cellule d'animation, dont les contacts figurent en fin de document

Mots clefs du contexte

bien-vivre ensemble – cohésion sociale – intergénérationnel – services et commerces de proximité – nouveaux besoins – cadre de vie – emploi – culture – sport – loisirs – animations – rencontres – communication – attractivité – canal Seine-Nord Europe

Priorités

- Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux
- Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique

Objectifs

- Renforcer l'attractivité présentielle tout en garantissant la cohésion sociale
- Accompagner les acteurs au changement dans un territoire en mutation
- Répondre à la demande des habitants et des nouveaux consommateurs en privilégiant les besoins essentiels et la filière locale
- Assurer le bien-être de tous sur le territoire

Effets attendus

- La création de lien social intergénérationnel
- Un égal accès de tous à l'offre de service
- Un enrichissement de l'offre locale de service et la redynamisation du tissu économique local
- La création de nouvelles activités culturelles et de loisirs pour tous
- Une meilleure appropriation par les habitants et les actifs de l'offre globale

Opérations éligibles

Opérations visant la conception et/ou la mise en œuvre de démarches favorables au renforcement de la cohésion sociale ou de l'économie présenteielle à travers :

- l'organisation d'activités et d'animations culturelles et sportives ouvertes et accessibles à tous ;
- le développement des services et des commerces de proximité ;
- l'émergence de lieux d'échanges, de partage et de solidarité entre les habitants ;
- le soutien à la communication et à la diffusion de l'information autour des offres de services et d'activités/animations disponibles

Bénéficiaires

Porteurs public ou privé (hors particuliers) dont l'opération se situe sur le territoire Cœur des Hauts-de-France

Dépenses éligibles

Voir fiche-action complète qui précise les dépenses matérielles et immatérielles éligibles

Financement

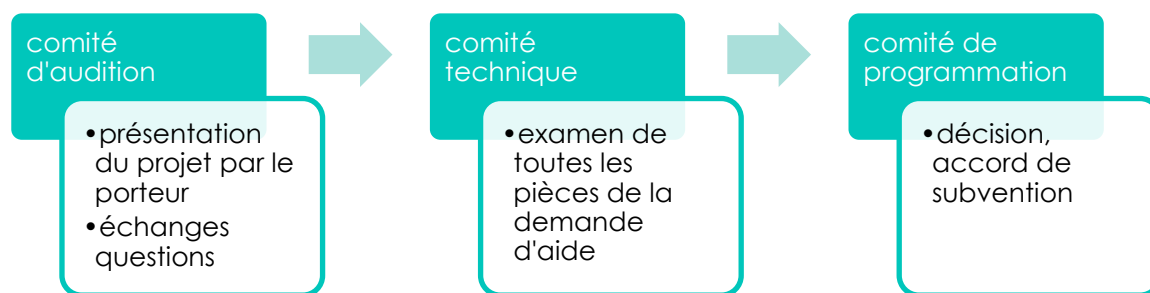
Montant minimal FEADER : 3000 euros pour les privés, 5000 euros pour les publics

Taux d'intervention FEADER maximum : 64% pour les privés et 80% pour les publics sur le HT, plafonné à 100 000 euros de crédits FEADER

Taux d'aide publique

Notifié en Comité de programmation, il sera fonction de la note (cf. grille de sélection), de la réglementation européenne et nationale en matière d'aides d'Etat et des cofinancements publics obtenus ou d'obligation d'autofinancement minimum pour les maîtres d'ouvrage publics

Sélection des projets



Points de vigilance

Impérativement avoir un (ou plusieurs) cofinancement(s) public(s) pour obtenir du LEADER/FEADER

Pour les devis, transparence totale, mise en concurrence obligatoire

Le Fonds Européen Agricole pour le DÉveloppement Rural (FEADER) se calcule sur la base des montants au centime près. Dépenses éligibles uniquement en HT.

Ne pas avoir engagé de dépenses (devis signés, notification de marché, ...) avant la remise d'une demande d'aide au GAL Cœur des Hauts-de-France

Les délais de circuit de gestion comme de versement de l'aide sont relativement longs et la charge administrative est importante

Le paiement du FEADER intervient en dernier une fois toutes les dépenses acquittées et les autres subventions perçues

Pour prétendre au paiement de l'aide, le bénéficiaire doit prouver la réalisation effective de l'opération

Le FEADER étant de l'argent public, les contrôles sont fréquents

Si l'opération venait à bénéficier du soutien FEADER, obligation de publicité

GAL Cœur des Hauts-de-France

7, rue des chanoines BP 60225 80205 Péronne Cedex

Contactez-nous !

François BRASSEUR – Animateur LEADER GAL f.brasseur@coeurdeshautsdefrance.fr 03 22 84 78 81

Alexis SERAZIN – Gestionnaire LEADER GAL a.serazin@coeurdeshautsdefrance.fr 03 22 84 44 25